

DECISION N°64/2021/Institut Mines-Télécom

(annule et remplace la décision n°42/2021 du 19 juillet 2021)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU SEIN D'IMT MINES ALES

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

Vu l'arrêté de nomination du 8 novembre 2021 nommant directrice Assia TRIA à compter du 1^{er} décembre 2021

A compter du 1er décembre 2021

Section 1. Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les accords, les conventions, les contrats, les actes générateurs de recettes, hors ceux emportant cession du patrimoine de l'IMT, pour un montant supérieur à deux millions d'euros HT (2 000 000 € HT) et inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT) relevant de la seule école IMT Mines Alès.

- Mme Assia TRIA, Directrice ;
- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur adjoint ;
- M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire général

Section 2. Opérations de dépenses

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les baux et locations de locaux au bénéfice de l'école IMT Mines Alès dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant de dépense inférieur à vingt-quatre mille euros charges comprises (24 000 € CC) par an :

- Mme Assia TRIA, Directrice ;
- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur adjoint ;
- M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire Général

Section 3. **Adhésion à des associations ou groupements**

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000,00 € HT en cas de 1ere adhésion ou inférieur à 15 000,00 € HT en cas de renouvellement :

- Mme Assia TRIA, Directrice ;
- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur adjoint ;
- M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire Général

Section 4. **Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel**

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite de leurs prérogatives, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom :

- Mme Assia TRIA, Directrice ;
- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur adjoint ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire Général

Section 5. **Publication et exécution de la présente décision**

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 30 novembre 2021



Odile GAUTHIER
Directrice générale